



# Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'informations de la Municipalité de Bize-Minervois  
Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone mairie : 04 68 46 10 29

N°108  
septembre-octobre 2013

## LE MOT DU MAIRE

Les travaux d'aménagement de l'entrée du village, du carrefour de la Gare jusqu'à l'ancienne scierie, commenceront ce mois-ci. Ils contribueront dans cette portion, à réduire la vitesse des véhicules et à faciliter le déplacement piétonnier qui s'effectuera en toute sécurité sur des trottoirs, jusqu'à la pharmacie et à la nouvelle Maison de santé pluridisciplinaire.

Les travaux de démolition rue Jaillot sont réalisés. En ce début de mois de novembre, commencent ceux relatifs au confortement des murs et de réhabilitation des trous dans les façades. Parallèlement, le Grand Narbonne va procéder au renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement. Ce chantier sera définitivement terminé en avril 2014, après la réfection totale des façades. Entre-temps, seront réalisées des plantations d'arbres ainsi que l'application d'un revêtement.

La Maison de santé pluridisciplinaire est en cours de construction. Le planning est respecté et la pose de la charpente commencera aux alentours du 18 novembre.

Tous ces dossiers ont demandé beaucoup de temps pour être finalisés, mais c'est une grande satisfaction de les voir réalisés car ils vont peser dans l'avenir de notre commune.

Pour terminer, je voudrais parler du site internet de notre commune. Les progrès du numérique sont ultra rapides. Le responsable technique doit donc être à proximité de ce dernier pour mettre en forme nos demandes qui vont être de plus en plus fréquentes. Notre concitoyen Joachim Zetsche, d'origine germanique, a été l'élément essentiel de la création de notre site qui a servi d'exemple à beaucoup d'autres villages. Amoureux de Bize, il est venu comme d'habitude passer ses vacances dans sa maison, participer manuellement aux vendanges. À cette occasion nous avons convenu mutuellement qu'il était donc nécessaire pour lui de passer la main. Ce qu'il a fait pour nous aussi discrètement qu'efficacement ne devra pas être oublié. Il a ouvert la voie et doit être à ce titre chaudement remercié. Et comment le remercier ? Dites-lui tout simplement "bonjour Joachim". Ces mots lui iront droit au cœur. On sait si bien les dire de la Porte Sainte-Croix à la Porte Saint-Michel ! Le nouveau site est en cours d'élaboration et nous y reviendrons ultérieurement.

Je vous souhaite de passer de bonnes et agréables fêtes entourés de votre famille et de vos proches en n'oubliant pas que ce ne sera pas le cas pour tout le monde.

Sachons apprécier ces moments-là en cette fin d'année 2013.

À l'année prochaine.

Bien à vous, Alain Fabre.

## VOEUX DU NOUVEL AN

Le maire Alain Fabre, entouré de son Conseil municipal, présentera ses vœux à la population le **samedi 11 janvier 2014 à 11h30 à la Salle des Fêtes**.  
*Tous les Bizoises et Bizois sont cordialement invités à cette rencontre qui sera clôturée par un buffet convivial.*

## FORMATION

L'association "Formation Sud", tél. 04 68 65 39 55, domiciliée Maison Emploi et Formation du Grand Narbonne, 8 av. M<sup>al</sup> Foch à Narbonne, assurera une permanence à la mairie de Bize tous les 2<sup>e</sup> mercredis de chaque mois (prochaines permanences: 13 novembre et 11 décembre). Cette association propose un large éventail de formations à tous types de public. Les formations dispensées concernent entre-autres: la préparation à des concours, les langues étrangères, la bureautique, l'informatique, les métiers du sport, etc. [www.formationsud.com](http://www.formationsud.com)

## PERMANENCE DU DÉPUTÉ

Le député de notre circonscription électorale, Jean-Claude Perez, fait savoir qu'il tient (lui-même ou un de ses collaborateurs) une permanence parlementaire sur le canton, un mercredi par mois de 10h à 12h à la mairie de Ventenac-Minervois, sans rendez-vous. Prochaines dates des permanences : 6 novembre, 4 décembre, 8 janvier, 5 février, 2 avril, 14 mai, 4 juin.

## CONSULTATION PUBLIQUE: DÉNOMINATION DE NOUVELLES RUES

Plusieurs lotissements sont en construction ou en projet sur le village, notamment aux lieux-dits : aux Fourniès, le Théron, les Aires, la Gare. Ces lotissements comporteront des rues auxquelles il conviendra de donner obligatoirement un nom. Un appel public à suggestion est lancé. Les propositions sont à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

## Défibrillateur

Un défibrillateur est à disposition du public 24h sur 24h, a été installé sur la façade de la mairie. Cet appareil destiné à la défibrillation cardiaque par chocs électriques, **en cas de perte de connaissance et si la victime ne respire pas**, est conditionné dans une mallette permettant son transport là où il est nécessaire. Il convient de l'utiliser le plus rapidement possible après un malaise. Les directives d'utilisation sont données vocalement par l'appareil lui-même qui peut être ainsi utilisé sans formation préalable. **Il convient d'appeler simultanément les secours au 15, 18 ou 112.**

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Principales décisions prises dans les séances des  
16 septembre et 14 octobre 2013:

### VOTE DE CRÉDIT:

● 1400€ pour les honoraires du technicien spécialisé qui a établi le diagnostic obligatoire de l'accessibilité aux bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite.

● 5700€ pour le remplacement d'un rideau métallique de portail à l'ancienne caserne des pompiers, au Champ de Foire. Ce portail a été endommagé, semble-t-il par un véhicule non identifié, lors de la journée du Free-style du 13 juillet, 70% de la dépense seront remboursés à la commune par son assurance.

### UTILISATION DE LA PISCINE DE L'ESPACE DE LIBERTÉ à Narbonne par les écoles de Bize:

L'apprentissage de la natation faisant désormais partie de l'enseignement primaire; une convention est signée avec le Grand Narbonne pour une utilisation de la piscine de l'Espace de Liberté par des élèves de l'école communale et des élèves de la Calandreta. La convention prévoit cinq séances d'une heure, réparties sur les mois d'octobre et novembre, avec la participation d'un intervenant pédagogique spécialisé. L'opération, d'un coût total de 1300€, y compris les frais de transport, est entièrement prise en charge par la commune.

### AMÉNAGEMENT D'UN GIRATOIRE ET DE TROTTOIRS AU NIVEAU DE LA NOUVELLE PHARMACIE:

Une convention avec le Conseil général délègue à la commune la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du giratoire sur la route départementale. Cet ouvrage sera financé par la commune aidée par des subventions du Conseil général et du Grand Narbonne.

### RÉALISATION D'UN PLAN D'AMÉLIORATION DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES ET HORTICOLES (P.A.P.P.H.) sur le domaine communal:

Dans le cadre de la démarche de reconquête de la qualité des eaux de captages alimentant les communes, le Grand Narbonne et l'Agence régionale de l'eau mettent en œuvre un programme d'actions visant la réduction des pollutions phytosanitaires des eaux brutes destinées à l'alimentation en eau potable. Le montant estimé de l'étude pour la commune est de 10 000€ H.T. répartis comme suit: 80% pour l'Agence de l'eau, 10% pour le Grand Narbonne et 10% pour la commune.

### PROGRAMME DE TRAVAUX 2014 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE SUR LA COMMUNE:

Le Syndicat de voirie effectuera 80000€ de travaux pour le compte de la commune pour lesquels il contractera un emprunt. Ces travaux concerneront essentiellement le village: voirie d'une zone artisanale à la gare, revêtement d'une place rue Jaillet, élargissement du Tour de Ville.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU B.S.M.:** Une subvention de 150€ est attribuée à l'association de rugby du Bassin Sud-Minervoïs. Cette subvention exceptionnelle est destinée à aider cette association à compenser la baisse de ses recettes provenant des sponsors. L'équipe du B.S.M. joue souvent sur le stade de Bize.

## RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales de la commune est indispensable pour pouvoir voter. Les nouvelles demandes d'inscription pour l'année 2014 sont à effectuer à la mairie jusqu'au 31 décembre 2013. Tous les français majeurs ou qui auront 18 ans avant le 1<sup>er</sup> mars 2014 peuvent se faire inscrire, s'ils ne le sont pas déjà. Les électeurs déjà inscrits doivent signaler à la mairie tout changement d'adresse.

Les ressortissants des états de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur une liste électorale complémentaire; ils pourront ainsi voter à Bize pour les élections municipales et européennes prévues en 2014.

## COUPE DE BOIS MORT SUR LA COMMUNE

Les personnes ayant une résidence à Bize peuvent obtenir l'autorisation de couper du bois de chauffage pour utilisation personnelle.  
S'adresser au secrétariat de la mairie.

## Construction d'un lotissement HLM

L'organisme d'HLM "Habitat Audois" de Carcassonne va construire un lotissement de 26 habitations chemin de Saint-Michel (route du Cimetière). Il s'agit de villas individuelles accolées, proposées en location, uniquement, de type T2, T3 et T4 avec un grand garage (pour les T3 et T4) et un petit jardin. Certaines de ces villas seront conçues aux normes pour personnes à mobilité réduite. La livraison est prévue début 2015. Les plans du lotissement et des villas sont consultables en mairie, où l'on peut également retirer des dossiers de demande d'inscription.

## DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES

Les sacs poubelles fournis par le Grand Narbonne peuvent être retirés au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h30 à 18h30. Les personnes ayant des difficultés à se déplacer peuvent téléphoner à la mairie au 04 68 46 10 29 pour se les faire livrer à domicile.

## VENTE DE TERRAINS À BÂTIR

La commune de Bize vend des parcelles de terrain à bâtir viabilisées dans un lotissement, route de Mailhac, en face de la caserne des pompiers.

Prix: 98 euros le m<sup>2</sup>.

Surface des parcelles: de 400 à 750 m<sup>2</sup>.

S'adresser au secrétariat de la mairie.

## CHAMPS EN FRICHE

Un agriculteur biologique de céréales anciennes recherche des champs en friche pour des locations provisoires et précaires, avec un chemin d'accès de trois mètres de large minimum pour le passage de la moissonneuse.

Contactez Renaud Suquet au 06 10 19 66 73

## PHARMACIE DE BIZE

La pharmacie s'est déplacée place de la Gare. Les personnes gênées par cet éloignement peuvent déposer leur ordonnance, complétées par leur adresse, dans la boîte à lettre placée à la Promenade, sur la façade du Récantou. Les médicaments prescrits sur les ordonnances déposées avant midi, du lundi au vendredi, seront livrés à domicile dans l'après-midi.